EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le six janvier

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal: 27 décembre 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 23

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- CHATAL J.P- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M. ABSENTS: ARDOUIN M.- Mme FRANCO M.- FREOUR J.C.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - PROVOST L. POUVOIRS: ARDOUIN M. à THOMAS J.- Mme FRANCO M. à PROU A.- Mme HUGUET E. à DAVID G.- PROVOST L. à PEDRON A.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Exécution partielle des dépenses d'investissement Avant le vote du budget primitif 2014

Monsieur le Maire rappelle que la loi permet d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, les crédits afférents au remboursement de la dette étant non compris.

Cependant, au préalable, Monsieur le Maire doit être autorisé à engager, liquider et mandater ces dépenses par le conseil municipal qui doit également préciser le montant et l'affection de ces crédits.

Les crédits votés en 2013 pour les budgets principal et annexes étaient les suivants :

Budget principal commune

Opération 62 Travaux de bâtiments : 72 638,24 €

Opération 66 Voirie : 379 092,07 €
Opération 68 Espaces verts : 14 785,36 €
Opération 74 Rue des Lilas : 19 984,06 €

Opération 77 Mairie médiathèque agence postale : 3 341 565,60 €

Opération 78 Cimetières : 57 838,58 €
Opération 79 Ecoles : 533 917,65 €
Opération 81 Rue du Vivier : 10 000,00 €

Opération 82 Giratoire du Clos Martin : 69 626,65 € Opération 85 Complexe sportif : 19 501,00 €

Chapitre 23 Travaux en régie : 120 000,00 €

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 70 451,71 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées : 23 283,56 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 123 046,68 € Chapitre 23 Immobilisations en cours : 2 651,65 €

Budget culture

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 22 384,00 €

Budget supérette

Chapitre 23 Travaux : 32 601,62 €

Budget assainissement collectif

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 2 000,00 € Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1 070 404,60 € Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 175 500,00 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses

suivantes:

Budget principal commune

Opération 62 Travaux de bâtiments : 50 000,00 €

Opération 66 Voirie : 120 000,00 €
Opération 68 Espaces verts : 7 000,00 €

Opération 77 Mairie médiathèque agence postale : 1 540 923,22 €

Opération 78 Cimetières : 15 000,00 €
Opération 79 Ecoles : 417 815,44 €
Opération 81 Rue du Vivier : 10 000,00 €
Opération 85 Complexe sportif : 9 000,00 €

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées : 18 965,67 €

<u>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</u>: 37 448,09 € <u>Chapitre 21: Immobilisations corporelles</u>: 71 518,26 €

Budget supérette

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 28 345,87 €.

Budget assainissement

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 455 555,67 €

Le conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean THOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140106-2014D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014 Publication : 08/01/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

